



# Stage pastel

## Animé par Alexis Le Borgne

**Vendredi 8 et samedi 9 novembre 2024**

Adultes – Tous niveaux

Salle des douves / Salle des Fêtes

Place de l'hôtel de Ville – Montaigu-Vendée

### FICHE D'INSCRIPTION

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TÉL : ..... MAIL : .....

**Horaires** : 10h-12h / 13h15-16h30

**Thème et descriptif** : Liberté et poésie gestuelle

**Objectif**: Le programme s'établit autour de différents sujets (surprise !) afin d'aborder la gestuelle avec des compositions, des couleurs, des formes et des textures variées. Sortir de sa zone de confort en abordant des aspects techniques, pratique et théorique. Je mets avant tout l'accent sur la compréhension du sujet et la liberté du geste pour faire beaucoup avec très peu de moyens. Lâcher prise et tout prendre à son avantage. Une démonstration le matin sur un sujet majeur ainsi que l'autonomie avec accompagnement personnel afin de mettre en pratique librement sur des sujets mineurs. Pilier de mon enseignement : comprendre pourquoi et comment... Acquérir des outils. Le résultat final passe au second plan.

**Niveau** : Tous niveaux, débutants ou confirmés

**Organisation** : La ville de Montaigu-Vendée se charge des inscriptions, de l'accueil et de l'organisation du stage.

**Tarif du stage** : 160 euros par personne, le stage de deux jours. Les inscriptions se concrétisent par le versement d'un chèque d'acompte de 50 euros à l'ordre de Alexis Le Borgne, transmis avec la fiche d'inscription. Le solde restant sera versé à l'artiste le premier jour du stage.

#### Règlement du stage

- Le nombre minimum de stagiaires est de 8 personnes et le maximum, 13.
- La liste du matériel sera envoyée à tous les stagiaires dès que le stage sera complet.
- La ville de Montaigu-Vendée et l'artiste pourront annuler les inscriptions, une semaine avant le stage, si le nombre de stagiaires inscrits est inférieur à 8, sans que quiconque puisse prétendre à une indemnité, les stagiaires étant remboursés de leur acompte.
- Tout désistement à l'initiative d'un stagiaire inscrit intervenant moins de 3 semaines avant le début du stage ne donnera pas lieu au remboursement de l'acompte versé.
- Les frais de transport, hébergement et repas seront à la charge du stagiaire.

Fait à .....

Le .....

**MONTAIGU  
VENDÉE**

« Bon pour accord » et signature

**A retourner au service culturel par courrier :**

**Hôtel intercommunal** 35 avenue Villebois Mareuil  
85607 Montaigu-Vendée Cedex

**Contact** : [culture@terresdemontaigu.fr](mailto:culture@terresdemontaigu.fr) / Tel. 02 51 46 45 45